



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Communiqué de presse

Saint-Mars-du-Désert, le 5 avril 2023



FLORENTAISE, le pionnier des terreaux bas carbone, annonce le succès de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris

- Montant brut total de l'opération de 17,9 M€
- Prix par action: 9,44 €, soit une capitalisation boursière de 77,9 M€
- Règlement-livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global prévu le 11 avril 2023
- Début des négociations des actions sur le marché Euronext Growth® Paris prévue le 12 avril 2023

Florentaise, le pionnier des terreaux bas carbone, annonce le succès de son Introduction en Bourse en vue de l'inscription aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR001400G075, code mnémonique : ALFLO).

A l'occasion du succès de l'opération, Jean-Pascal Chupin, Président Directeur Général de Florentaise déclare : « Nous sommes fiers d'avoir mené à terme l'Introduction en Bourse de Florentaise malgré des conditions de marché particulièrement défavorables. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les actionnaires institutionnels français et internationaux comme les particuliers qui nous accompagnent dans cette nouvelle étape de la croissance Florentaise. Nous nous réjouissons de disposer de moyens financiers complémentaires pour poursuivre notre stratégie de développement ».

Le Conseil d'administration de Florentaise, réuni ce jour, a fixé le prix de l'Offre à 9,44 euros par action, soit le point bas de la fourchette indicative de prix. Sur cette base, la capitalisation boursière de Florentaise s'élève à environ 77,9 millions d'euros.

La demande totale exprimée s'est élevée à 1 891 893 titres, dont 94% au titre du Placement Global, représentant une demande d'environ 16,7 millions d'euros, et 6% au titre de l'Offre à Prix Ouvert, représentant une demande d'environ 1,1 millions d'euros, allouée en totalité.

Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 17,9 millions d'euros pour la Société (dont 5,9 millions d'euros hors compensation de créances d'un montant de 12 millions d'euros). Le produit net s'élève à 4,7 millions d'euros et sera dédié à hauteur de 70% au remboursement d'une dette de comptes courants d'actionnaires envers Floreasy S.A.S. et 30% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel (en complément du renouvellement de ses lignes de crédit court terme).



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Conformément au calendrier indicatif de l'opération, le règlement-livraison des actions offertes est prévu le 11 avril 2023 et la négociation des actions sur le marché d'Euronext Growth® Paris débutera le 12 avril 2023, sous le code ISIN FR001400GO75 et le mnémonique ALFLO.

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 21 mars 2023 sous le N° 23-078, composé du document d'enregistrement de Florentaise, approuvé par l'AMF en date du 3 mars 2023 sous le numéro I.23-006, de la Note d'Opération et du Résumé du Prospectus (compris dans la Note d'Opération) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de Florentaise (Le Grand Pâtis, 44850 Saint-Mars-du-Désert) ainsi que sur les sites internet de l'AMF (https://www.amf-france.org) et de Florentaise (https://investir.florentaise.fr). Le document d'enregistrement contient une description détaillée de Florentaise, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risques correspondants.

Facteurs de risques

L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés au chapitre 3 du Document d'Enregistrement ainsi qu'au chapitre 3 de la Note d'Opération.



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Intermédiaires financiers





GROUPE SOCIETE GENERALE

Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé Listing Sponsor Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé



In Extenso





Conseil juridique de l'émetteur et du syndicat bancaire

Commissaire aux Comptes Commissaire aux Comptes Communication Financière

Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en Bourse de Florentaise sur :

https://investir.florentaise.fr/

Nous sommes également disponibles par téléphone : +33 (0) 7 57 81 50 60



Contact Florentaise : Investors@florentaise.com

Contact Investisseurs: florentaise@actifin.fr

Contact Presse : Ldaougabel@actifin.fr



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

CALENDRIER INDICATIF

21 mars 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF		
22 mars 2023	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global		
4 avril 2023	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17h aux guichets et 20h via Internet		
5 avril 2023	Clôture du Placement Global à 17h Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre		
11 avril 2023	023 Règlement-Livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global		
12 avril 2023	Début des négociations sur le marché Euronext Growth® Paris Début de la période de stabilisation éventuelle		

CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPERATION

635 680 euros, divisé en 6 356 800 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

Libellé : Florentaise

Code mnémonique : ALFLOCode ISIN : FR001400GO75

Marché de cotation : Euronext Growth® Paris

• Classification ICB: 55201015 - Fertilizers

Eligibilité¹¹ des titres aux PEA et PEA PME-ETI.

PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS OFFERTES

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global a été fixé à 9,44 euros par action offerte.

¹¹ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

NOMBRE D'ACTIONS OFFERTES

1 891 893 actions ordinaires nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de compensation de créances et en espèces, par voie d'offre au public.

MONTANT BRUT DE L'OPÉRATION

Environ 17,9 millions d'euros (calculé sur la base d'un prix égal au point bas de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,44€).

PRODUIT NET DE L'EMISSION

Un montant net d'environ 4,7 millions d'euros, hors compensation de créances (12 millions d'euros).

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AVANT ET APRES OPERATION

Actionnariat avant opération	Nombre d'actions	% du capital	Nombre DDV	%DDV
Floreasy	6 347 200	99,85%	6 347 200	99,85%
Jean-Pascal Chupin	7 200	0,11%	7 200	0,11%
Autres actionnaires historiques	2 400	0,04%	2 400	0,04%
Total	6 356 800	100,00%	6 356 800	100,00%

Actionnariat après opération	Nombre d'actions	% du capital	Nombre DDV	%DDV
Floreasy	7 650 813	92,75%	13 998 013	95,84%
Jean-Pascal Chupin	7 200	0,09%	14 400	0,10%
Autres actionnaires historiques	2 400	0,03%	4 800	0,03%
Public	588 280	7,13%	588 280	4,03%
Total	8 248 693	100,00%	14 605 493	100,00%

ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

Il est rappelé que la holding familiale (Floreasy) s'est engagée à souscrire, sans limite de prix par rapport à la fourchette indicative du prix de l'Offre, un montant de 12 millions d'euros par voie de compensation de créances et un montant de 0,3 million d'euros en espèces.



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION, DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires
- Engagement de conservation : 360 jours calendaires pour Floreasy (holding de contrôle de la Société contrôlée par Jean-Pascal Chupin)

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Florentaise ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Florentaise. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Florentaise attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué. De plus, même si la situation financière de Florentaise, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans le présent communiqué, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Florentaise. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Florentaise ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment en application du règlement No 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Florentaise dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur Florentaise.







Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Florentaise ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Florentaise n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Florentaise ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Florentaise. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Florentaise attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Florentaise, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Florentaise. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Florentaise ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.







Pionnier des terreaux bas carbone

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.